Lestrem, le 11 mars 2019

INTERESSEMENT TECHNIQUE

Au titre de l'année 2019, le montant de l'intéressement technique est de 742,36 €

(contre 861€ en 2018, 532€ en 2016 et 677€ en 2017).

	Maladie	sécurite	Energie	Qualité	
1er trimestre	0	112,5	46,88	97,87	257,25
2e trimestre	0	90	37,5	95,12	222,62
3e trimestre	60,54	0	28,12	105,29	193,95
4e trimestre	0	22,5	35,62	10,42	68,54
total	60,54	225	148,12	308,7	742,36

La négociation menée par la CFDT en février 2019 sur la fourchette du critère qualité (308,70 € cette année contre 0 € en 2018) a permis de maintenir un complément de revenu non négligeable malgré un tassement du montant par rapport à 2018 conséquence de la baisse des autres critères.

LES PARTENAIRES SOCIAUX DOIVENT RENÉGOCIER L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION AVANT LE 30 JUIN 2020. LA CFDT SERA FORCE DE PROPOSITION AFIN QUE LES SALARIÉ.E.S PUISSENT BÉNÉFICIER DU FRUIT DE LEURS EFFORTS.

POUR RAPPEL, SANS RÉPONSE DE VOTRE PART AVANT LE **27 MARS** L'INTÉRESSEMENT SERA VERSÉ SUR LE PEE DANS LE FCPE PERSPECTIVE MONÉTAIRE B.

Les sections syndicales CFDT de Vecquemont, Beinheim & Lestrem- www.cfdt-lestrem.net